

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11 142

Société : RAGI

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ECHTIONI Rajaa

Date de naissance : 24.12.1974

Adresse : Rue 6 N°59 Ag 13 Tagala Résidence ALHOUDA

Tél. : 0664 072 972

Total des frais engagés :

568,50

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Nezha Mernissi

Médecine Générale
58 Rue El Mortadha - Palmier
Casablanca
Tél : 0522 25 13 44/0522 98 33 56

Date de consultation : 18 FEV. 2024

Nom et prénom du malade : MOUSTA GHFI R RANYA WITRE

Lien de parenté : **Lui-même** **Conjoint** **Enfant**

Nature de la maladie : Dermatose

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 19.FEV.2024

Signature de l'adhérent(e) : Zohra Rajaa

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/05/2014	C4		200,00€	Docteur Nezzar 58, Rue El Bachir Casablanca Tél. 0522 25 13 44 / 0522 298 331

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Docteur Nezzar 58, Rue El Bachir Casablanca Tél. 0522 25 13 44 / 0522 298 331	19/05/2014	368,30

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Docteur Nezzar 58, Rue El Bachir Casablanca Tél. 0522 25 13 44 / 0522 298 331			

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. Arrows indicate mesial (M), distal (

Dr Nézha Mernissi

Médecine Générale

DU. Echographie Générale Paris V

58, Rue El Mortada - Casablanca

Tél. : 05 22 25 13 44 / 05 22 98 33 55

Patente : 34771846

ICE : 001717920000008

الدكتورة نزهة المرنسي

الطفل العام

دبلوم في الإيكوغرافيا العامة

زنقة المرتضى - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 98 33 55 / 05 22 25 13 44

Messagerie : 06 36 07 66 62

Casablanca, le : 11.9.FEV. 2024

Pneuf Ranya WITRE RONCTAQUFIE

170,- - Offre en 200

14 x 2 | mdc 8,-

110,- - Eff. pdm 20

10,10

Nazat Dan NTSENZ 29.

30,-

Fleur

21 mdc 1mrc

78,20

- Pneue

Julee

x 3 | af wf

141, le 20

dmrc

368,30

Docteur Nezha Mernissi

Médecine Générale

58, Rue El Mortada - Palmier

Casablanca

Tél : 05 22 25 13 44 / 05 22 98 33 56

Nezha Mernissi

Ofiken®

Céfixime

200 mg

16

Comprimés pelliculés
Voie orale



LOT 232815

EXP 09 25

PPV 170.00 DH

DUREE MATIN MIDI SOIR AVANT APRES

سوطاما
Sothema



PPV 78DH43
PER 08/25
LOT M2690-2



ج.م.ش.ت.ب.ا. ®

EFFIPRED® 20 mg

PPV 40DH00
EXP 08/2026
LOT 35002 13

NASONEX 50 µg/dose

Suspension pour pulvérisation nasale
Flacon de 40 doses
P.P.V:50,10 DH
Distribué par MSD Maroc